PRÉFET
DE LA DRÔME
Liberté
Égalité
Fraternité

LE NOUVEAU RÉSEAU DE PROXIMITÉ

DÉFINITION

Le ministre de l'Action et des Comptes publics a engagé une démarche inédite qui vise, d'une part, à renforcer la présence de la direction générale des Finances publiques (DGFiP) en augmentant significativement le nombre de points de contacts pour les usagers et, d'autre part, à améliorer les prestations de conseil aux collectivités locales.

Cette démarche repose sur la dissociation des tâches de gestion et de conseil aux collectivités locales.

Les tâches de gestion seront concentrées dans des services de taille étoffé afin d'en sécuriser, dans la durée, l'exercice des missions au bénéfice des collectivités locales et des usagers.

S 'agissant du développement du conseil aux collectivités locales, des « conseillers aux décideurs locaux » seront installés au sein des territoires de sorte d'être en proximité des collectivités territoriales et pouvoir ainsi les accompagner sur les sujets financiers, budgétaires et fiscaux.

Sur la base de ces principes, la direction départementale des Finances publiques (DDFiP) de la Drôme conduit dans le département une concertation avec les élus depuis le mois de juin 2019.

Cette concertation a permis de faire évoluer le projet initial s'agissant des lieux d'accueil du public au sein des territoires (accueil de proximité), du nombre de conseillers aux décideurs locaux à installer ainsi que du calendrier de mise en œuvre du nouveau réseau de proximité.

A l'horizon 2023, la DDFiP de la Drôme sera ainsi présente dans 29 communes du département (contre 17 actuellement) avec en particulier la mise en place de 19 accueils de proximité.

Cette démarche a vocation à inscrire durablement les services de la DGFiP dans les territoires.

La traduction des engagements pris par la DGFiP dans le département de la Drôme en matière d'organisation de son réseau se matérialise dans des chartes d'engagements du nouveau réseau de proximité déclinées au niveau départemental et des EPCI.